Grenoble Vendredi, 4 décembre 2020

Union des
Habitants du
Quartier
Exposition
Bajatière

Union de Habitants Exposition Bajatière Groupe « Vélo »

Objet : Suites après l'expérimentation « TempoVélo » sur le quartier Exposition-Bajatière

A Monsieur Sylvain Laval conseiller aux déplacements de la Métropole,

Copies :
Monsieur Gilles Namur adjoint à l'espace public de Grenoble
Madame Margot Belair adjointe du secteur 4
Madame Isabelle Peters adjointe du secteur 5

Monsieur,

À la suite de l'expérimentation des "TempoVélo" deux choses marquantes sont apparues dans notre quartier Exposition-Bajatière :

- Notre quartier peut devenir une zone agréable pour la pratique du vélo,
- Grâce à l'expérimentation temporaire on peut tester rapidement de nouveaux aménagements pour les vélos sans gros travaux.

Nous souhaitons trois choses à l'issue de cette expérimentation :

1. **Créer un nouvel axe Vélos Est<->Ouest de test,**
2. **Uniformiser les aménagements pour la sécurité des vélos et une meilleure lisibilité en les séparant des cheminements piétons,**
3. **Pérenniser les aménagements temporaires en corrigeant leurs défauts.**

Nous avons également fait le constat que la réduction du nombre de voies des avenues a sécurisé les déplacements des vélos et piétons par une nette diminution de la vitesse des véhicules. Vitesse qui excédait souvent les limitations imposées jusque-là. Ces modifications n'ont d'ailleurs engendré aucun problème notable de circulation.

1 / Un nouvel Axe Vélos Est<->Ouest :

Nous souhaitons **qu'un aménagement temporaire vélo soit fait sur l'axe (indiqué "Est-Ouest" sur le plan ci-après) des rues Ponsard, Station Ponsard et Jean Bart**. En effet, peu d'axes permettent la traversée d'est en ouest du quartier à vélo par l'intermédiaire d'espaces sécurisés. Ce nouvel axe desservirait un **grand nombre d'établissements scolaires du quartier** (Collège Munch, Externat Notre-Dame, Ecole Bajatière, Ecole Jouhaux, la Baja puis collège Vercors et Lycée Argouges…).

Association loi 1901 - UHQEB – Centre Social La Baja, 79 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE
Téléphone-Répondeur :04 76 63 89 73 . Courrier électronique : uhqeb@orange.fr Site internet : uhqeb-grenoble.fr

Ce nouvel axe permettrait de **compléter l'offre d'infrastructures de déplacement vélos et de confirmer l'usage vélo** des axes Jean Perrot et Marcelin Berthelot au sud du quartier. Nous obtiendrons alors avec la pérennisation des axes vélos existants le schéma d'ensemble suivant :

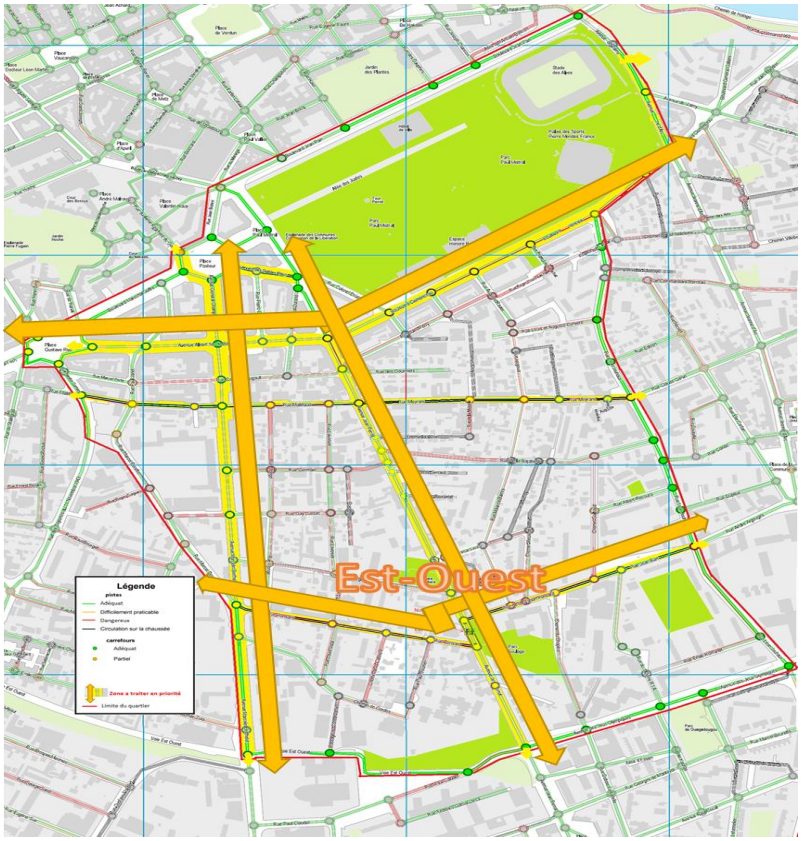

Schéma des Axes "TempoVélos" avec l'axe Vélos « Est-Ouest » complémentaire

2/ Uniformiser les aménagements :

L'usage des pistes « TempoVélo » a démontré un intérêt des aménagements mais aussi un **manque d'uniformité** de ces aménagements **"légers"**, manquant clairement **de visibilité et de lisibilité** pour les vélos et les voitures qui croisent ou longent ces espaces. Nous souhaitons les améliorations suivantes **:**

Nous souhaitons l'uniformité colorimétrique des marquages :

- **Un marquage au sol cohérent**. Nous insistons pour qu'une couleur uniforme des aménagements cyclables les distinguent clairement des aménagements dédiés à la circulation générale, nous souhaitons être dans la continuité des marquages jaunes utilisés pour les Chronovélos,
- **Des potelets en plastique fixés au sol de même couleur que le marquage au** sol **et de même hauteur que les potelets temporaires existants** pour bien séparer les voies cyclables des axes de circulation générale,
- **Une continuité du marquage au sol même dans les carrefours,**
- **Marquer les passages piétons sur les pistes cyclables**, pour toujours clairement identifier zone piétonne et zone cyclable
- Peindre au sol les sens de circulation des vélos,
- **Marquer la piste cyclable au sol même dans les voies BUS et utiliser des potelets pour sécuriser les entrées.**

- **Séparation claire entre Piétons et Cycles par du <u>marquage au sol</u>**, Attention aux grandes plages peintes très glissantes !

Réfléchir au déplacement de la piste du trottoir vers la voirie ou à l'intégration d'une bande gazonnée entre Piétons et Cycles lors d'une réfection complète de la chaussée:

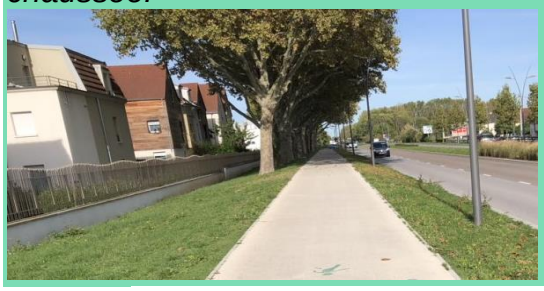

Nous souhaitons la mise en place de SAS vélos aux feux et une bonne indication pour les « tourne à droite » véhicules :

- Bien indiquer les "tourne à droite" qui croisent des axes cyclistes générant de l'insécurité, pour les zones à fort trafic, **évaluer l'opportunité de créer des bandes d'attente déportées pour le « tourne à droite » des véhicules** (par exemple pour celui sur Marcelin Berthelot vers Colonel Bougault),
- Ajouter des **panneaux priorité piétons et des feux clignotants** en cas de conflits entre feux vert piéton et vert vélo (exemple au croisement Av. Jean Perrot et Diables bleus),
- **<u>Généralisation de "SAS vélos"</u>** aux feux de circulation pour permettre aux vélos de tourner à gauche devant la circulation au démarrage, en complément de l'amélioration des "tourne à droite" déjà exprimé plus haut (portion de voie de circulation déportée permettant aux voitures d'attendre que les vélos passent),

Nous souhaitons des pistes de largeur suffisante et des stationnements avec arceaux vélos à proximité immédiate :

- **Des pistes cyclables d'une largeur proche de 2m** de part et d'autre de la voirie (voir image ci-dessous):

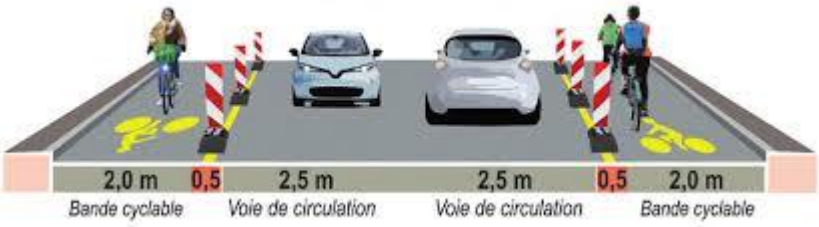

- Ajouter des places de **stationnement vélo contiguës aux pistes cyclables** (surtout ne pas les placer sur le trottoir mais préférer une reconversion d'une place de stationnement automobile) « gage de bonne visibilité ». Les cyclistes descendent rarement du vélo pour se garer et ils l'enfourchent dès qu'il est dé-cadenassé. De mon point de vue, il vaut mieux s'adapter à l'usage et ainsi éviter de créer de conflits avec les piétons. Les arceaux devraient être pourvu

avec une plaque signalétique « pictogramme parking vélo » pour plus de clarté.

Exemple actuel de la "TempoVélo" à Fontaine avec un certain nombre de points validés : plots, continuité du marquage au sol aux carrefours, sens de circulation Vélos, passage piétons marqués sur la piste cyclable :

Ex. : rue de la Liberté à Fontaine

3 / Pour les Axes "TempoVélo" déjà existants nous souhaitons les corrections suivantes :

Pour Jean Perrot, demande spécifique :

- Nous souhaitons le **marquage de la bande cyclable dans la voie BUS**,

ex. : av. de la Commune de Paris à Saint-Martin-d'Hères

- **<u>Un grand SAS Vélo</u> au croisement Jean-Perrot / Albert 1er de Belgique / Clemenceau** pour permettre le passage de voies vélos excentrées à la voie vélo centrale chronovélo au nord de l'avenue,

Nos demandes sont limitées sur cet axe dans la mesure un aménagement Chronovélo est programmé, **nous réiterons <u>notre souhait de contribution à cet aménagment Chronovélo de Jean Perrot.</u>**

Pour Albert 1er, demande spécifique :

- Nous souhaitons la **<u>suppression des îlots centraux</u>** pour permettre la **continuité de la piste cyclable** sur l'ensemble de l'axe
- Bien traiter le tourne à droite vélo avec Champon (Carrefour City)

Pour Clemenceau, demande spécifique :

- Nous souhaitons la **<u>suppression des îlots centraux</u>** pour permettre **la continuité de la piste cyclable** sur l'ensemble de l'axe,

- Nous souhaitons un marquage clair pour les vélos les dirigeant sur la voirie et la **suppression des marquages vélos sur la partie trottoir et contre allée au sud du Parc Mistral. Cette partie doit être rendue aux piétons.**

Pour Gal Champon-Marcelin Berthelot, demande spécifique :

(Voir aussi l'argumentaire en annexe qui détaille ces choix)

- **Nous souhaitons l'inversion des sens de circulation vélos** pour qu'ils soient de nouveau en mode circulation à droite, le mode actuel créé une confusion pour tous les usagers et rend les intersections extrêmement dangereuses.
- Nous souhaitons **une attention particulière au marquage au sol** car la piste cyclable se trouve sur le trottoir et crée des conflits piéton/vélo dû aux passages des uns et des autres sur la mauvaise zone. Il faudrait**, une séparation piéton/vélo claire,** des **logos rapprochés et le marquage des** passages piéton sur la partie cyclable,
- Nous demandons un **aménagement complet et définitif devant le lycée Mounier qui pourrait se prolonger éventuellement vers la partie Nord (voir argumentaire).** Ceci afin de profiter de l'aménagement du parvis déjà prévu devant le lycée, de sécuriser au mieux le passage des élèves dont le nombre va fortement augmenter et de régler les conflits récurrents vélos/voiture/piéton/tram sur cette partie. Ceci permettrait de créer une zone de ralentissement vélo devant le lycée et de végétaliser cette partie qui a beaucoup souffert des travaux. Vous pourrez trouver en annexe l'étude que nous avons faite sur les deux transitions nécessaires avec les parties d'aménagement plus léger du reste de l'avenue,
- **La réalisation de bandes d'attente « tourner à droite »** sur les croisements rue colonel Bougault et rue Gay-Lussac afin de sécuriser les intersections et de fluidifier la circulation des voitures (Voir étude graphique et argumentaire en annexe)
- **Une zone de livraison pour l'usage Click & Collect** du Tabac Presse Mounier
- **La réfection de la chaussée devant l'IUFM** qui est en très mauvais état

En espérant que cette modeste contribution à la réflexion sur les axes Vélos du quartier Exposition - Bajatière saura éveiller un intérêt auprès de vous pour une réalisation prochaine. L'ensemble du Groupe Vélo du Quartier Exposition-Bajatière se joint à moi pour vous indiquer sa disponibilité pour vous expliquer plus en détail notre diagnostic d'usage et nos propositions pour poursuivre le développement du vélo dans notre quartier.

Veuillez recevoir mes salutations sincères,

Guy Waltisperger pour le Groupe Vélo du quartier Exposition-Bajatière

Association loi 1901 - UHQEB – Centre Social La Baja, 79 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE
Téléphone-Répondeur :04 76 63 89 73 . Courrier électronique : uhqeb@orange.fr Site internet : uhqeb-grenoble.fr

Annexe : Axe Champon - Marcelin Berthelot :

ARGUMENTAIRE SUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE CHAMPON - BERTHELOT

1) **Constat :**

La réduction à une voie de l'avenue Marcelin Berthelot a sécurisé grandement cette voie notamment devant le lycée Mounier et a permis la diminution de la vitesse des véhicules dont la limitation n'était presque jamais respectée auparavant, ceci sans engendrer de problèmes de circulation notable.

Cependant :

- La piste Tempovélo n'est pas utilisée pleinement par les vélos qui se retrouvent assez souvent en conflit sur l'ancienne piste cyclable pour les raisons déjà évoquées : sens de parcours, mauvais marquage, sécurisation insuffisante, chaussée devant l'IUFM auxquelles il faut rajouter :
  - L'entrée de la tempovélo sur la place Pasteur qui est mal conçue et induit le passage quasi automatique des cyclistes à contre sens sur l'ancienne piste cyclable
  - Certaines parties sont trop étroites ou sans borne de séparation dû à la nécessité de laisser le passage des véhicules pour traverser la piste tempovélo (présence de places de stationnement etc ..)
  - Le stationnement temporaire des véhicules sur la Tempovélo notamment devant les zones d'achat rapide (Tabac devant Mounier ...)
- Problèmes sur les « tournés à droite voitures » déjà évoqués.

2) **Solutions proposées :**

- Réaliser des aménagements légers excepté à proximité du lycée Mounier où une transition devrait être réalisée avec un équipement plus conséquent et définitif : Voir solutions déjà proposées dans la partie commune et en page 5 sur les demandes spécifiques à Gal Champon-Marcelin Berthelot et auxquelles on peut préciser les points suivants :
  - Les séparateurs route-piste cyclable devront être spécifiquement sécurisé (hauteur, fixité et visibilité) car la chaussée est étroite et la proximité des voitures importantes. Toutefois, il faudra tenir compte de l'esthétique puisqu'ils sont sensés être en place sur le moyen terme.
  - Elargir au maximum la partie sur la chaussée afin de mieux sécuriser les vélos et ralentir encore les véhicules
  - Traiter les transitions entre l'équipement plus conséquent devant Mounier et la partie en aménagement léger : Elle se font sans soucis en utilisant des chicanes aux croisements ce qui sécurise le parcours (Voir page précédente)
- Traiter de façon spécifique certains « tourner à droite » des voitures (voir schéma page précédente en annexe)

  Cette zone de dégagement aurait le double intérêt déjà évoqué en page 5 de sécuriser les usagers et de fluidifier le trafic et dont nous précisons ici certains arguments :
  - **Fluidifier** le trafic en évitant l'arrêt de la circulation dû à l'attente des voitures qui tournent à droite pour laisser passer les vélos et les piétons.
  - **Sécuriser** les usagers car les voitures qui tournent auront plus de temps, moins de pression des autres automobilistes et une meilleure vision pour tourner. Les chicanes vélo aux abords des croisements vont permettre également de ralentir les cyclistes et donc de renforcer cette sécurisation.
- Réaliser un équipement plus conséquent et définitif devant le lycée Mounier et si possible jusqu'à la rue Colonel Bougault voir jusqu'à la place Pasteur afin de profiter de l'aménagement futur du parvis du Lycée sur l'avenue Marcelin Berthelot (Voir le document envoyé précédemment à la Métro et à la ville par l'UHQEB concernant les aménagements définitifs proposés sur les grands axes de notre quartier). Ceci permettrait :
  - De limiter les coûts de l'équipement puisque des gros travaux sont déjà prévus tout le long du lycée Mounier. L'entrée des camions va se faire maintenant du côté de Berthelot et la chaussée de ce côté risque d'être fortement endommagée. D'autre part, pourquoi casser à nouveau ce parvis qui aura coûté beaucoup d'argent pour faire un réaménagement dans plusieurs années ? Car quoi qu'il en soit la piste cyclable actuelle sur Berthelot ne peut pas être pérenne sur le long terme même avec les aménagements légers.
  - De régler définitivement les problèmes des deux tournés à droite sur les rues Colonel Bougault et Gay-Lussac : En effet, il est difficile de sécuriser correctement ces intersections sans travaux un tant soit peu ambitieux.
  - De traiter correctement les problèmes de chevauchement des voitures sur la piste dû aux places de parking, à la nécessité d'arrêts de livraison … etc.
  - De sécuriser les conflits voitures, vélos, piétons et élèves devant le lycée Mounier en créant une zone de ralentissement vélo devant le lycée : Par exemple une chicane pour les vélos devant le parvis afin de réduire leur vitesse comme le demande le Proviseur de Mounier ou tout autre dispositif de sécurisation.
  - De végétaliser cette partie de l'avenue qui a souffert de l'arrachement de nombreux grands arbres dû aux travaux du lycée et qui va être fortement détériorée par la démolition des bâtiments et le passage des camions sur l'avenue

Gestion de la zone de conflit au croisement rue colonel Bougault

PROPOSITION 1 : Zone de dégagement en gardant la chaussée à l'identique

PROPOSITION 2 : Zone de dégagement en modifiant la section jusqu'à la place Pasteur

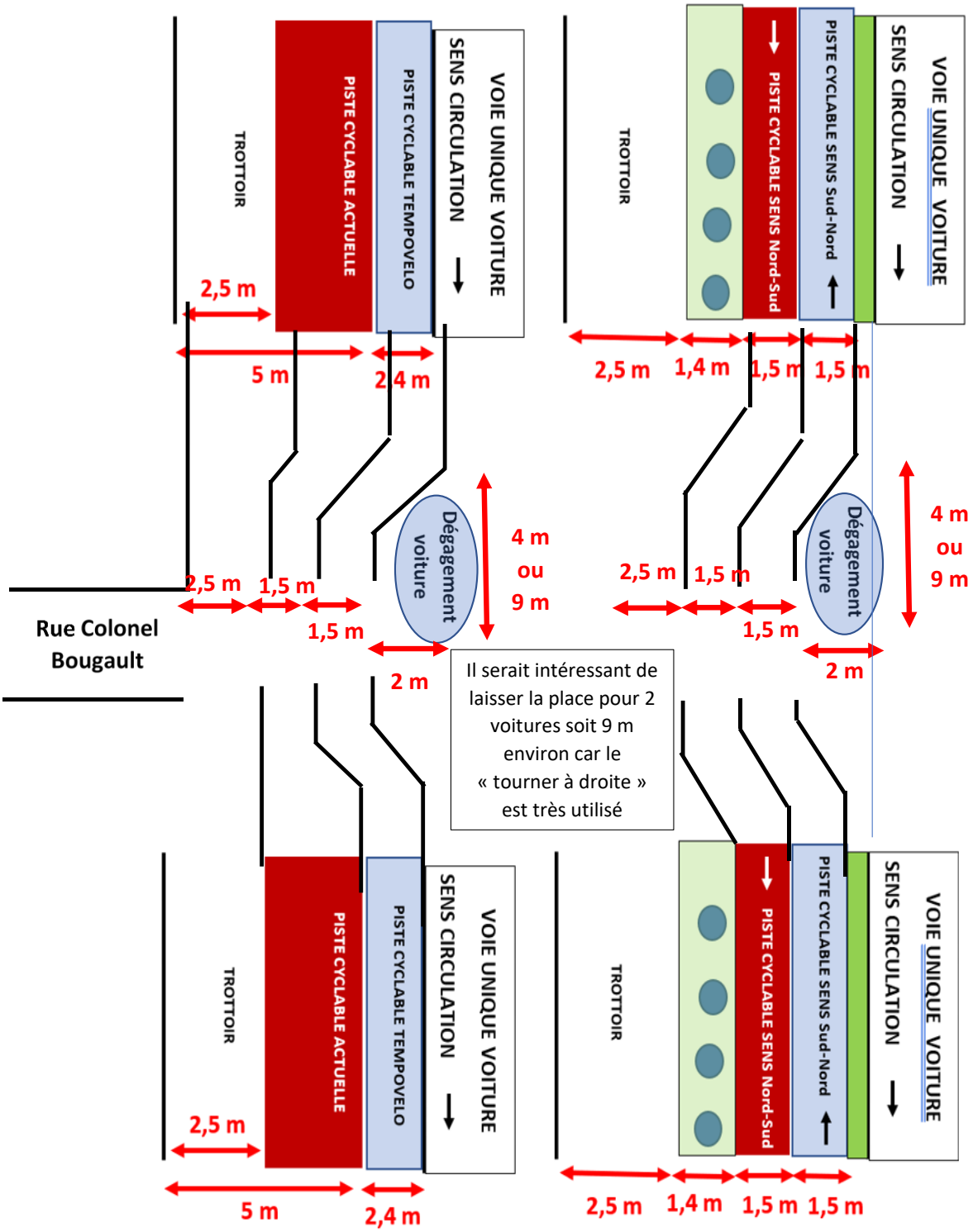

Association loi 1901 - UHQEB – Centre Social La Baja, 79 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE
Téléphone-Répondeur :04 76 63 89 73 . Courrier électronique : uhqeb@orange.fr Site internet : uhqeb-grenoble.fr

Transition au croisement de Mallifaud si l'équipement plus important devant Mounier n'est pas prolongé jusqu'à la rue Colonel Bougault et en tenant compte de la proposition faite par l'union de quartier sur l'équipement définitif devant Mounier

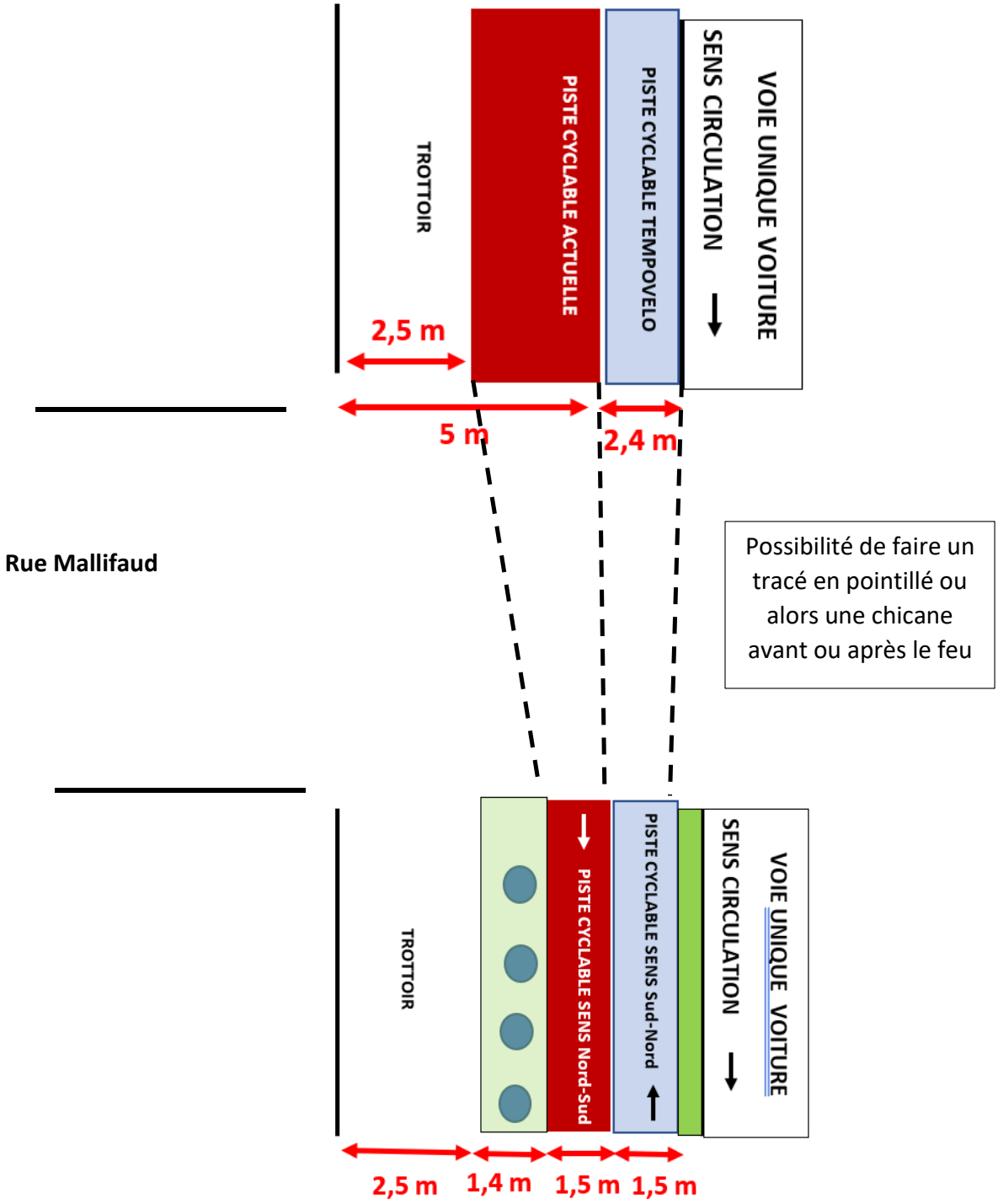

Association loi 1901 - UHQEB – Centre Social La Baja, 79 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE
Téléphone-Répondeur :04 76 63 89 73 . Courrier électronique : uhqeb@orange.fr Site internet : uhqeb-grenoble.fr

Transition au croisement de Gay-Lussac en tenant compte de la proposition faite par l'union de quartier sur l'équipement plus important devant Mounier

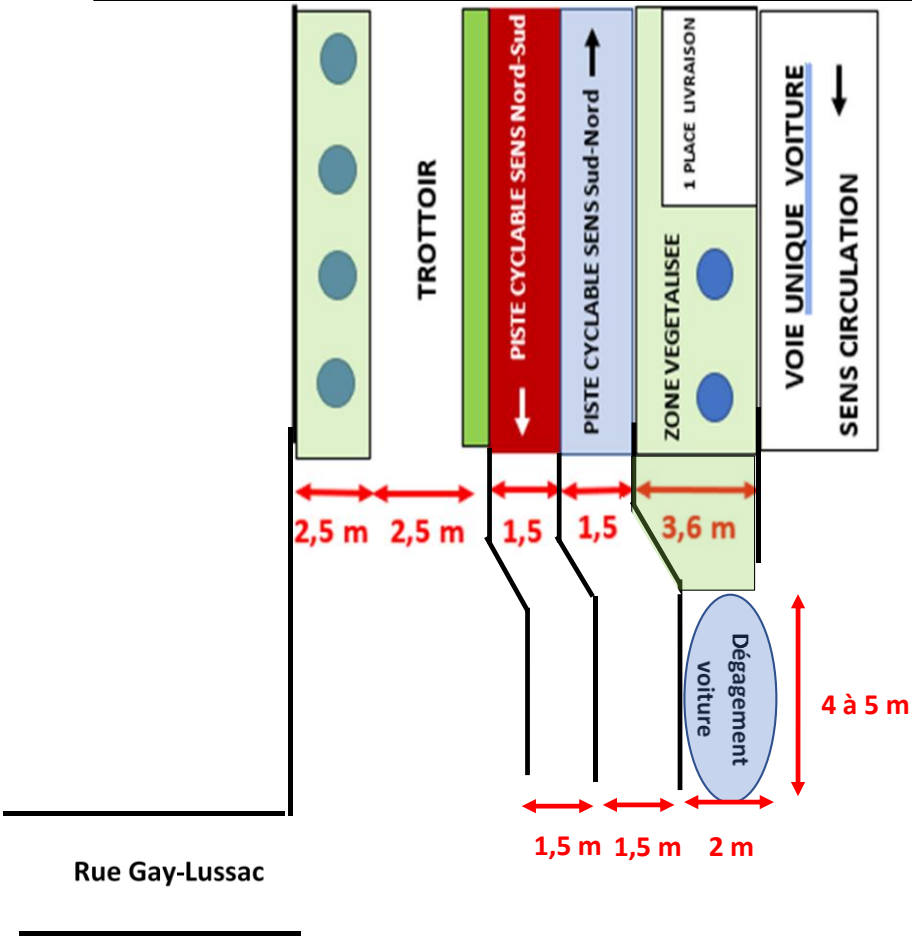

La place d'une voiture est suffisante car le « tourner à droite » est beaucoup moins utilisé que celui de la rue colonel Bougault

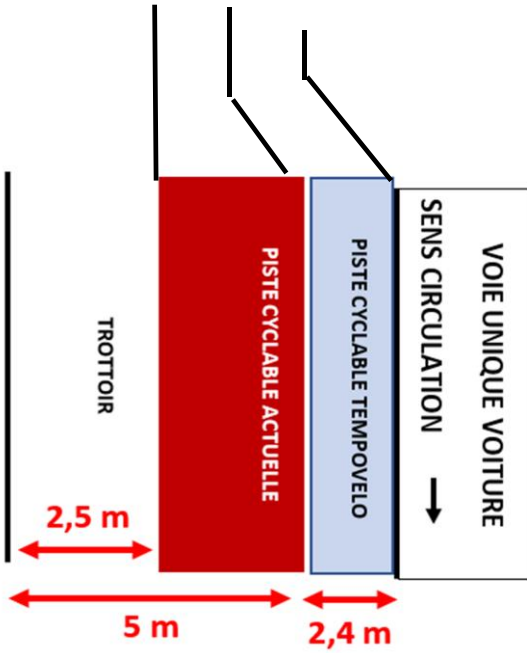

Association loi 1901 - UHQEB – Centre Social La Baja, 79 avenue Jean Perrot - 38100 GRENOBLE
Téléphone-Répondeur :04 76 63 89 73 . Courrier électronique : uhqeb@orange.fr Site internet : uhqeb-grenoble.fr